

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/09/115

Objet : 115 - Signature du marché n°VN25042 - Contrat de maintenance et de support des logiciels ArcGIS

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de la société ESRI France,

Considérant le besoin de recourir à un contrat de maintenance pour le logiciel ArcGIS,

Décide

- De donner son accord pour la signature d'un contrat n° VN25042 - Contrat de prestation de maintenance et de support des logiciels ArcGIS avec la société ESRI France, domiciliée 21 rue des Capucins - 90190 MEUDON.
- Le montant annuel du contrat sera de 4 430 € HT la première année, 4 880 € HT la deuxième année, 5 360 € HT la troisième année.
- Le contrat est conclu pour une période de 36 mois.
- Le contrat débutera le 5/09/2025.

Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250903-115-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

